

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1624

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

Ventes et cessions

901 400 028 RCS Versailles.

GINGER HOLDING.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 78377326.00 EUR.

Adresse : 12, Avenue Gay Lussac, 78990 Elancourt.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION GINGER HOLDING Société par actions simplifiée Au capital de : 78 377 326,00 EUR Siège social 12 Avenue Gay Lussac 78990 ELANCOURT N° RCS 901 400 028 RCS Versailles, est société absorbante Financière Lily 2 Société par actions simplifiée Au capital de : 41 020 185,00 EUR Siège social ZAC Clé Saint Pierre 12 Avenue Gay Lussac 78990 Elancourt N° RCS 832 043 111 RCS Versailles, est société absorbée Actif : 166 588 123,00 EUR Passif : 47 555 584,00 EUR Actif net apporté : 119 032 539,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Dès lors la société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société Absorbée contre les actions de la société Absorbante. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions et ne donnera lieu à aucune augmentation de capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre l'actif net apporté par la société Absorbée, soit 119 032 539€ et le prix de revient de la participation dans la société Absorbée détenue par la société Absorbante, soit 214 315 252€, s'élève à -96 949 219€ (après déduction des frais d'acquisition de 1 666 506€). Il s'agit donc d'un mali technique d'un montant de 96 949 219€. Date du projet : 11/05/2022 Date et lieu de dépôt : le 17/05/2022 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Versailles au nom de la société GINGER HOLDING le 17/05/2022 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Versailles au nom de la société Financière Lily 2.